

Réunion du Conseil de l'École doctorale « Cultures et Sociétés »

Vendredi 7 avril 2023 de 9 h 30 à 12 h 30 en présentiel

Compte-rendu rédigé par Coline Robert Mestais

Présent·e·s : Direction de l'ED : Claire Oger, Anne-Emmanuelle Veïsse ; Directions de laboratoires : Corine Maitte (ACP), Frédérique Sitri (CÉDITEC), Nathalie Gorochov (CRHEC), Guillaume Marche (IMAGER), Alain Mouchet (LIRTES), Anne Raffarin (LIS), Lionel Dufaye — à distance (LISAA) ;

Membres extérieur·e·s : Nathalie Caron (Sorbonne Université), Xavier Levoïn (BnF), Rosine Lheureux — à distance (Archives départementales du Val-de-Marne) ; Assistante de gestion administrative de l'ED : Latifa Zeroual-Belbou.

Représentant·e·s des doctorant·e·s : Arthur Lin (Dicen-IdF), Alice Bouchey (LISAA), Coline Robert Mestais (CÉDITEC), Agatino Lo Castro (LIS), Jean-Baptiste Adjibi (LIS), Sylvain Miklohoun (LIRTES).

Excusé·e·s : Alain Mouchet (LIRTES)

Invité : Martin Laliberté (LISAA)

Ordre du jour :

1. Accueil des nouveaux élus et discussion autour de la date de la journée des doctorants.
2. Information et discussion sur les motions relatives au serment des docteurs.
3. Examen annuel (et éventuelles modifications) du tableau de validation des formations hors catalogue.
4. Projet de financement d'une résidence « Recherche et création » (présentation de l'idée à partir des suggestions du réseau Rescam).
5. Début d'examen du règlement intérieur (préparation de la mise à jour et refonte du texte).

1. Accueil des nouveaux élus et discussion autour de la date de la journée des doctorants

Les doctorants, au nombre de sept sur huit élus, se présentent.

La direction de l'ED CS évoque la difficulté d'organiser la journée des doctorants en mai-juin pour les doctorants comme pour les laboratoires et propose un changement de date. Une membre du Conseil questionne la pertinence d'organiser cette journée sur deux jours au lieu d'un jour plus long. L'intérêt du décalage de la date au mois d'octobre serait de permettre à plus de discutants de venir assister à la journée. Les doctorants évoquent leur envie de préparer un document à destination des nouveaux doctorants qui serait complémentaire aux documents déjà existants. Une journée en octobre leur permettrait de mieux organiser la journée, et de produire ce document pour qu'il aille de pair avec le début de thèse.

2. Information et discussion sur les motions relatives au serment des docteurs

Le laboratoire ACP a rédigé une motion relative à ce serment qui a fait l'objet d'un vote. Elle concerne le serment, les nouveaux pouvoirs du comité de thèse et les contrats doctoraux de droit privé. La direction de l'ED CS indique que les contrats de droit privé ne concernent pas encore les laboratoires du Conseil et que leurs modalités sont encore très vagues. Le cas des thèses CIFRE, bien plus encadrées par les laboratoires, est évoqué (interrogation sur la nécessité d'un contrat de droit privé, qui n'inclurait pas les laboratoires universitaires). Les membres du Conseil s'accordent sur la nécessité de prendre position sur ce sujet.

Au sujet du serment : le Conseil souligne le décalage de problèmes d'ordre structurels sur la seule personne des jeunes docteurs (pression à la publication, etc.) et la suspicion à l'égard de l'intégrité des chercheurs qui sous-tend le texte. Les autres serments dans d'autres pays européens sont aussi abordés. Corine Maitte (ACP) souligne que rien n'oblige à mentionner ce serment sur les documents officiels liés à la thèse. La direction de l'ED souligne la possibilité de rédiger une motion reprenant les arguments de textes antérieurs et portant une demande au CFD : l'absence d'obligation de mentionner ce serment sur les procès verbaux de soutenance des thèses.

La direction de l'ED CS aborde ensuite le sujet des CSI et la difficulté de gérer et d'organiser les rencontres de ces comités. Décision est prise d'inclure les CSI, le serment et diverses motions d'autres écoles doctorales. Coline, Alice, Jean-Baptiste acceptent de participer au comité avec Frédérique, Corine et Claire qui soumettront ensuite le document aux autres membres.

3. Examen annuel (et éventuelles modifications) du tableau de validation des formations hors catalogue.

Le catalogue ADUM regroupe les formations de l'ED - votées en septembre - et celles dites transversales (30h sur 90h). Il est suggéré que chaque enseignant qui propose une formation prévienne la direction de l'ED afin de faciliter les procédures et à terme permette de diversifier l'offre de formations. Une membre mentionne la catégorie du tableau de validation, qui évoque les comptes rendus de colloques rédigés et publiés par les doctorants sur des sites de sociétés savantes. La direction de l'ED CS souligne que cette catégorie permet de mettre en valeur le travail effectué en marge des événements scientifiques par les doctorants.

La validation de la présence aux journées de rentrée est évoquée ; si elle est votée, elle vaudrait probablement une ou deux heures de formation. Deux membres s'y opposent, car il s'agit d'un événement où la présence des doctorantes est attendue et ne devrait pas avoir à être valorisée. Stéphanie Benabria indique que la prise en compte de la journée d'accueil a cessé à OMI. La direction de l'ED propose de voter à ce sujet l'an prochain. Plus tard au cours de la séance, un membre du Conseil demande un vote et la proposition est finalement adoptée.

Autre type de formation qui pourrait être pris en compte, les formations proposées par les BU, en particulier sur les questions liées aux bibliographies ; cela permettrait aussi de

mettre en valeur auprès des doctorants ce type de services. Le Conseil valide et met en place un plafond de 30h, à l'instar des MOOC.

4. Projet de financement d'une résidence « Recherche et création » (présentation de l'idée à partir des suggestions du réseau Rescam)

La direction de l'ED CS rappelle les conditions ayant mené à ce projet de financement qui permet de valoriser ces thèses minoritaires et qui pourrait attirer des doctorants au sein de l'ED CS dans le cadre de co-direction avec d'autres disciplines. Martin Laliberté présente la vademecum qu'il a rédigé afin de nourrir la discussion. Ce dernier, envoyé aux membres du Conseil, permet de préciser les modalités de ces thèses tout en s'assurant de l'existence d'une véritable démarche de recherche et d'une production artistique de qualité (qui entraîne des frais lors de sa valorisation). La direction de l'ED CS suggère de partir de ce que le réseau RESCAM propose et d'élargir en fonction des problématiques propres à notre ED : permettre l'achat d'amplificateurs pour certains, un financement pour permettre à d'autres d'exposer, de valoriser la réalisation d'une traduction, etc.

Coline, Alice, et Arthur acceptent de travailler avec Martin sur la définition de ce qu'est la création dans notre ED (ce qu'entend l'appellation "Recherche et Création" selon les différents laboratoires, histoire, langues, littérature, architecture, ciné, com, création de dispositifs pédagogiques fondés sur une pratique artistique, reenactment, reconstitution...) à partir de la définition de Rescam - dans un second temps, permettre de valoriser l'originalité de l'ED dans ce domaine. Une nouvelle proposition sera alors faite au Conseil.

5. Début d'examen du règlement intérieur (préparation de la mise à jour et refonte du texte)

La direction de l'ED CS évoque la mise à jour des mentions légales. Dans un second temps, le problème posé par l'expression "à temps plein" est abordé, l'opposition temps plein / temps partiel ne tenant pas compte des charges supplémentaires et des situations individuelles propres à chaque doctorant. Différents éléments de vocabulaire sont modifiés. Une discussion a lieu sur la pertinence de laisser dans le Règlement une section sur "l'aptitude matérielle" du doctorant à réaliser sa thèse qui pourrait être mésinterprétée comme une condition. Le terme est modifié. Autre élément abordé, le retrait de la mention du projet professionnel dans les projets de recherche (coquille antérieure révisée).

Le Conseil se clôture à 12h31.